

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

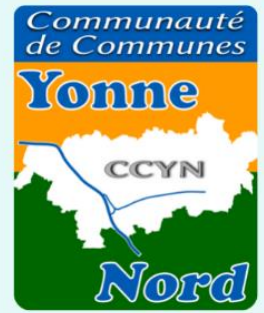
Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 089-248900896-20220915-2022\_71-DE

# PROJET ÉDUCATIF



santé  
famille  
retraite  
services



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



## Préambule :

Enfants, jeunes, familles, adultes, associations, professionnels, ensemble, les partenaires publics et privés se sont mobilisés depuis de nombreuses années pour la réussite éducative.

Permettre que chaque enfant puisse apprendre dans de bonnes conditions, mais aussi grandir, s'épanouir, découvrir, agir, est pour nous une priorité.

La réussite de l'enfant nous concerne tous, c'est le fruit d'un travail collectif et participatif.

Ils nous incombent la tâche, à nous élus, parents, acteurs éducatifs, d'accompagner au mieux ce public pour qu'ils aient confiance en eux, en leur capacité à s'accomplir humainement, socialement, professionnellement dans notre société.

Ce projet éducatif, définit nos valeurs et nos intentions. Il sert de référence aux équipes, il fixe nos règles de cohérence interne et permet d'harmoniser nos déclinaisons pédagogiques.

Ce projet éducatif permettra :

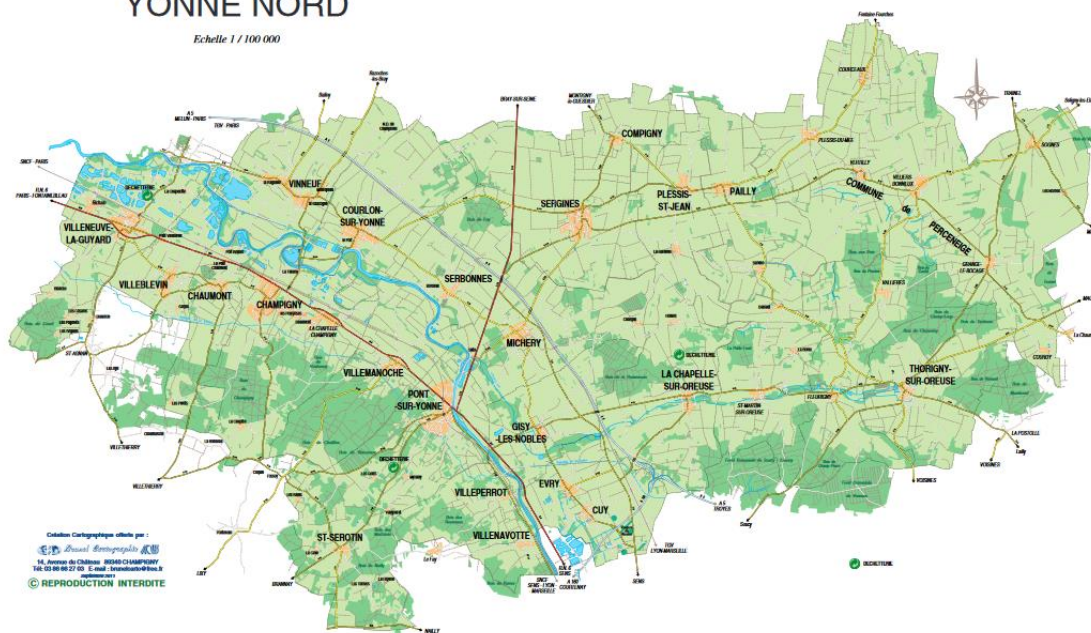
- Aux familles de mieux connaître nos valeurs et nos objectifs et de les confronter à leurs propres valeurs et / ou attentes.
- Aux équipes de connaître nos priorités, ainsi que les moyens mis à disposition.
- Aux partenaires, de repérer nos intentions éducatives.

Il engage tous ceux, élus, salariés et bénévoles qui œuvrent au sein des services de la Communauté de Communes Yonne Nord. Comme tout projet, il sera évolutif...

## I- L'organisateur :

### La Communauté de Communes YONNE NORD

Echelle 1 / 100 000



### Communauté de Communes Yonne Nord

Siège Social : 52 Faubourg de Villeperrot  
BP 19 89140 Pont sur Yonne

☎ 03 86 67 99 00 - ✉ [ccyn@ccyn.fr](mailto:ccyn@ccyn.fr) - 🌐 [www.cc-yonne-nord.fr](http://www.cc-yonne-nord.fr)

La communauté de communes Yonne Nord est une communauté de communes française, située dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté d'une superficie de 368,9 km<sup>2</sup>. C'est un territoire rural avec un taux de chômage à 11.3% (2017) et un taux de pauvreté de 9.3% (2018).

La Population est de 24 468 hab. (2018).

- Cette population est dominée par les retraités avec un taux à 30% sur l'échelle des catégories socio-professionnels.
- 44.3% des familles sont en couple,
- 11.3% sont monoparentales,
- 20.15% de la population entre 2 et 17 ans sont scolarisés soit 4 941 enfants.
- 2580 familles (2020) sur notre territoire dont 50% composées de 2 enfants, 18% de 3 enfants, 5% de 4 enfants et plus).

### **La Communauté de Communes Yonne Nord regroupe 23 communes :**

Champigny, Chaumont, Compigny, Courlon sur Yonne, Cuy, Evry, Gisy Les Nobles, La Chapelle sur Oreuse, Michery, Pailly, Plessis St Jean, Pont sur Yonne, Perceneige, Saint Sérotin, Serbonnes, Sergines, Thorigny sur Oreuse, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve la Guyard, Villeperrot, Vinneuf.

L'ensemble des services proposés par la communauté de communes Yonne Nord (CCYN) nous permettent de créer une action éducative riche et transférable :

- ✓ Relais Coccynelles
- ✓ Halte-garderie itinérante
- ✓ Les Accueils de loisirs "ALSH"
- ✓ Accueil ados
- ✓ Centre intercommunal d'actions sociales
- ✓ Centre social, pôle famille
- ✓ Maison France service

Pour la CCYN, l'éducation est une responsabilité partagée. Le partenariat est gage d'efficacité de l'action éducative. La communication, l'échange, la mutualisation des projets seront les préceptes de ce partenariat.

## **II- Les statuts :**

- 1- Les compétences exercées telles qu'elles figurent dans l'arrêté préfectoral du 26 février 2020 :

### **Les compétences obligatoires (Exercice de la compétence par la CCYN sur tout le territoire) :**

- Aménagement de l'espace (PLUi, ZA, urbanisme...)
- Actions de développement économique et tourisme
- Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : eau potable et assainissement

### **Communauté de Communes Yonne Nord**

Siège Social : 52 Faubourg de Villeperrot  
BP 19 89140 Pont sur Yonne

**Les compétences optionnelles :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions d'économie d'énergie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
- **Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'intérêt communautaire de la compétence **Action Sociale** a été précisé par délibération prise par le Conseil dans sa séance du 3 mars 2020

**Les compétences facultatives:**

- Entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR)
- Versement des contributions au titre du financement du SDIS
- Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non collectif
- Organisateur de second rang auprès du Conseil régional du service des transports pour la distribution des cartes de transport scolaire

2- Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire » - délibération n° 2020-37 du 3 mars 2020

**DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

- Elaboration d'un projet social en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne portant sur l'Animation Globale et de Coordination et l'Animation Collective Famille
- Petite enfance :
  - La définition et coordination de la politique en faveur de la petite enfance du territoire et des dispositifs contractuels qui y concourent (outil contractuel)
  - La gestion et la coordination du Relais Assistantes Maternelles et de la halte-garderie itinérante existants sur le territoire
- Enfance :
  - Entretien et fonctionnement des ALSH extrascolaires (petites et grandes vacances y compris les mercredis)
- Jeunesse :
  - Gestion et coordination d'un accueil jeunes itinérant
- Actions en faveur des publics en difficulté piloté par le CIAS :
  - L'accueil, l'information, l'accompagnement et la prise en charge des personnes en difficulté ou bénéficiaires de minima-sociaux comme le RSA

**Précisions apportées à la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire » pour l'Enfance, à la demande de la Préfecture**

L'intérêt communautaire est modifié comme suit :

Enfance :

- Entretien et fonctionnement des ALSH extrascolaires
- Entretien et fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaires des mercredis.

**Communauté de Communes Yonne Nord**

Siège Social : 52 Faubourg de Villeperrot  
BP 19 89140 Pont sur Yonne



### **III- Objectifs éducatifs :**

#### **1- Objectif général de la Communauté de Communes Yonne Nord**

Impulser la construction d'une cohérence éducative entre tous les acteurs locaux en charge de la petite Enfance, l'enfance et de la jeunesse. Il s'agit alors de passer d'une logique d'offre de service et d'actions éparses à une logique de projet où chaque action se situe dans un continuum éducatif.

Ce projet éducatif est centré sur l'accompagnement et l'encadrement des enfants, dans le respect de leurs droits, de leur environnement éducatif, familial et social.

#### **2- Les axes stratégiques du projet éducatif**

A chaque axe stratégique sont rattachés des objectifs opérationnels visés par notre collectivité. Concrètement, chaque service, chaque association responsable d'une action, est invité à prendre en compte ces thématiques dans son projet en fonction du public visé. Il contribuera ainsi directement à la réalisation de ces objectifs politiques, **tout en respectant la réglementation sur la protection des mineurs.**

Au regard des valeurs partagées au sein de la CCYN, nous déterminons les axes stratégiques du projet éducatif, qui portent sur la place de l'enfant en tant qu'acteur citoyen, son bien-être et son développement affectif et cognitif.

##### **➤ Le bien être**

Le bien-être de l'enfant doit être assuré dans toutes les activités en réponse au besoin de l'enfant quel que soit son âge. Il s'agit de générer un sentiment de sérénité, de sécurité propice au développement de l'enfant et à son apprentissage.

##### **Attente des élus :**

L'animateur est un repère pour l'enfant.

L'observation et l'écoute des animateurs envers l'enfant.

Être attentif et à l'écoute des émotions et besoins des enfants. La bienveillance doit être une attitude transversale.

Aménager l'espace avec une part de liberté pour la construction identitaire de l'enfant.

##### **➤ La confiance à travers l'apprentissage et la découverte**

La confiance en ses propres capacités (être capable, se sentir capable), doit se construire en respectant le temps qu'il faut à chacun pour l'acquérir. Le bien-être et la sécurité sont des conditions indispensables à la construction de la confiance en soi et de la confiance en l'autre.

### Attente des élus :

Faire en sorte que l'enfant n'hésite pas à se référer à l'adulte. Se montrer accessible envers lui  
Favoriser un climat d'accueil et d'écoute. Gérer les conflits avec justice pour ne pas réduire la confiance en l'adulte.

Favoriser les jeux en groupe pour développer la confiance en ses camarades.

Accompagnement dans les apprentissages sans interventionnisme excessif.

Développer la confiance en soi en favorisant la réussite ; Ne pas mettre la barre trop haute.

Favoriser les activités culturelles et scientifiques - le sport - les nouvelles technologies - le patrimoine - l'environnement en développant une mobilité géographique

Développer l'accueil des enfants porteurs de handicap.

### ➤ **La créativité - l'imagination - l'autonomie**

Les animations doivent être construites afin de mettre en œuvre une progression dans l'acquisition de l'autonomie, une liberté (surveillée) dans l'expression de l'imagination afin de favoriser l'émergence de la créativité de l'enfant.

### Attente des élus :

Une attitude professionnelle de l'animateur tenant compte, dans son projet pédagogique, de l'âge et des capacités de l'enfant.

Observer l'enfant, être à l'écoute de ses envies, avec une présence constante de l'adulte.

Les activités de loisirs scientifiques, artistiques, ou libres, doivent procurer un réel plaisir à l'enfant et favoriser la découverte de nouveaux concepts et de nouvelles idées.

Favoriser l'initiative pour travailler l'autonomie et laisser s'exprimer la liberté créatrice de l'enfant. Ne pas faire à la place de l'enfant, mais l'accompagner afin de lui donner confiance en lui.

Parfois, laisser jouer (activités libres) mais sans le « laisser faire », qui pourrait nuire aux apprentissages. Préférer, au « laisser faire », l'expression de la liberté dans le cadre d'un thème.

### ➤ **Le respect, la socialisation, la citoyenneté, la solidarité**

Le respect de l'autre est indispensable pour apprendre à vivre ensemble et aller à sa rencontre.  
Faire comprendre à l'enfant la notion de « mes besoins » et les « besoins des autres ».

La socialisation passe par des jeux collectifs et des activités sportives propres à véhiculer les valeurs fondatrices de la vie en société, l'esprit d'équipe, la solidarité ...

Respecter l'environnement. Sensibiliser à la nature à travers des activités éco-citoyennes.

Préparer l'enfant à devenir citoyen en développant :

- Le sens civique, en travaillant à respecter et à faire respecter les règles en vigueur.
- La civilité, par une attitude de respect de soi, des autres, mais aussi de l'espace et du bien public.

### Attente des élus :

Donner soit même l'exemple avec une attitude exemplaire de citoyen respectueux des autres et de l'environnement.

## **Communauté de Communes Yonne Nord**

Siège Social : 52 Faubourg de Villeperrot  
BP 19 89140 Pont sur Yonne

Adapter les apprentissages au degré de compréhension de l'enfant et être attentif à la prévention des conflits.

Chaque enfant doit être pris en compte en fonction de ses ressentis et de l'éducation reçue dans ses dimensions culturelles et sociétales.

Faire connaître le patrimoine local aux enfants en fonction de leur âge.

Mettre en place des dispositifs partenariaux de prévention.

➤ **Les relations avec le monde extérieur, la place des familles**

Découvrir le monde extérieur permet aux enfants de développer de nouvelles connaissances, et par la même occasion de développer des partenariats.

Être à l'écoute des familles, pour proposer une offre d'accueil diversifiée et au plus près des besoins. Renforcer la communication avec les familles.

Accompagner les parents : écouter, soutenir, conseiller.

Attente des élus :

Les équipes s'assureront que chaque intervention ou sortie permet cet équilibre entre loisirs et ludique.

Associer et solliciter les familles afin de les impliquer au sein de la structure d'accueil, et que ces familles deviennent actrices du service.

3- Objectifs opérationnels

C'est à partir des axes stratégiques décrits ci-après que s'articuleront nos pratiques pédagogiques. Il s'agit d'une référence pour motiver l'adhésion à un projet commun.

**Le bien être** → Permettre à chaque enfant de s'intégrer dans la vie de l'accueil  
Assurer la sécurité physique, morale et affective

**La confiance à travers l'apprentissage et la découverte** → Permettre à l'enfant d'acquérir son autonomie  
Développer la confiance en soi en favorisant la réussite  
Pratiquer des loisirs éducatifs

**Par rapport à l'équipe**

Faire en sorte que chaque animateurs/ éducateurs deviennent un militant de l'enfance

**Le respect, la socialisation, la citoyenneté, la solidarité** →

Affirmer les principes de citoyenneté pour contribuer au mieux vivre ensemble  
Sensibiliser les publics à la prévention et à la sécurité de chacun.  
Gérer les conflits afin de développer les bons comportements.  
Accompagner les jeunes dans leurs projets

**Par rapport à l'activité**

**La créativité l'imagination l'autonomie** →

Innover et diversifier les centres d'intérêts en favorisant la découverte de nouveaux concepts.  
Favoriser l'initiative.  
Favoriser une ouverture sur le monde

**Par rapport au monde extérieur**

**Les relations avec le monde extérieur, la place des familles** →

Développer les partenariats  
Associer les familles afin de les impliquer au sein des structures  
Favoriser les liens parents/ enfants

**Communauté de Communes Yonne Nord**

Siège Social : 52 Faubourg de Villeperrot  
BP 19 89140 Pont sur Yonne



#### **IV- Le public**

La CCYN accueille les enfants de 4 mois à 17 ans au sein de différents services :

##### La Halte-garderie

Cette structure est accessible aux enfants de 4 mois à 4 ans, quels que soient le lieu de résidence et la situation professionnelle de la famille.

La halte-garderie est le lieu idéal pour rencontrer d'autres enfants, tout en participant à diverses activités (chant, peinture...) et permet aux parents de se libérer quelques heures.

L'accueil a lieu dans les salles mises à disposition par les municipalités du territoire de la CCYN.

##### Le RAM

Le Relais d'Assistante Maternelle c'est l'accompagnement des familles et des assistantes maternelles à la préparation de l'accueil d'un enfant de 4 mois à 6 ans.

##### Le LAEP

C'est un lieu qui s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte responsable, ou aux futurs parents.

C'est un lieu d'accompagnement, de jeu, d'échanges et de rencontres entre parents et enfants en dehors des contraintes du domicile.

##### Les activités périscolaires

- Le périscolaire avant et après l'école accueille les enfants dès la première année d'école maternelle jusqu'à leur entrée au collège.

##### Les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

- Le mercredi et les vacances scolaires.
- Des séjours courts, ou séjours accessoires.

##### L'accueil ados

L'accueil ados est ouvert aux adolescents (collégiens et lycéens) les mercredis après-midi en demi-journée et pendant les périodes de vacances scolaires (en journée ou en demi-journée).

Nous proposons également les séjours.

#### **V- Les moyens**

##### Humains

- Les responsables de service
- Les équipes permanentes
- Le personnel vacataire
- Les bénévoles parents, élus, habitants...

#### **Communauté de Communes Yonne Nord**

Siège Social : 52 Faubourg de Villeperrot  
BP 19 89140 Pont sur Yonne

## **Matériel**

- Les salles sur les différents points d'accueils
- Les équipements sportifs
- Minibus
- Matériel pédagogique

## **Financiers**

Le financement de toutes ces actions provient des familles, de partenariat avec la Caisse d'allocation familiale, conseil départemental, la Mutuelle sociale agricole, des communes et de l'intercommunalité.

## **Partenariat**

Le partenariat avec les mairies du territoire, les collèges de Villeneuve la Guyard et Pont sur Yonne, les associations existantes sur la CCYN, la SDJES, la CAF, les Maisons de services publics France, la mission locale, la MSA, la PMI, les organismes de formation....

Certains partenaires nous aident dans la mise en œuvre de nos actions par la mise à disposition gratuite de locaux et équipements culturels ou sportifs, par la promotion de nos activités, par l'orientation des familles vers nos services, d'autres par un appui technique et financier.

## **VI- EVALUATION**

L'évaluation des objectifs du projet éducatif se fera annuellement.

Les bilans de chaque action/ accueil établis par les équipes serviront de base pour évaluer le projet dans son ensemble.

Le degré de pertinence du projet entre la réelle attente du public et les objectifs annoncés seront mesurés sur des indicateurs de fréquentation, de réalisation des activités, les témoignages des enfants et des familles.

Après l'analyse de cette évaluation, des propositions concrètes en vue de son amélioration devront être formulées quant à son développement, sa pérennisation et son évolution.